SAPIM 2 - SARL au capital de 10 000 € - RCS Chambéry 479 691 388
Siège social : 2 rue St Antoine 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.60.88.00 - E-mail : chambery@laforet.com
N° TVA intra-communautaire : FR 24 479 691 388 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n°CPI 7301 2016 000 013 714 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Chambéry – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction et Gestion : CEGC, 16 rue Hoche, Tour Kupka B 92919 PARIS LA DEFENSE - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Ventes *– Barème à compter du 1er mars 2020*

Honoraires de transaction *(Hors cas particulier* - voir ci-dessous)*

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
< 50 000 €	4167 €	5000 €
De 50.001 à 80 000 €	5417 €	6500 €
De 80 0001 à 110 000 €	6250 €	7500 €
De 110 001 à 150 000 €	7083 €	8500 €
De 150 001 à 250 000 €	5%	6%
De 250.001 à 450.000 €	4.17 %	5 %
> 450.001 €	3.75 %	4.5 %

Ces honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

*Cas particulier → **honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.

- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations *– Barème à compter du 1er mars 2020*

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation :** 200€ TTC à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :
Professionnels et Commerciaux :
20,83% HT du loyer annuel, soit 25% TTC à la charge du locataire.
Biens non soumis à la loi du 06/07/1989, parking, garage :
10% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire et 10% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

Gestion locative *– Barème à compter du 1er mars 2020*

Honoraires de gestion :

6.52% HT des sommes encaissées, soit 7.82% TTC à la charge du bailleur.

Autres prestations :
Assurance loyers impayés : 2% TTC du loyer annuel charges comprises.